



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Avenant au Contrat Local de Santé**

DE20150330\_8

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteuse :  
Isabelle LAGRANGE

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015  
Affichée le 1 avril 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

## Avenant au Contrat Local de Santé

Solidarité  
id : 860

Conseil municipal  
30 mars 2015

8

Rapporteure : Isabelle LAGRANGE

La Ville d'Angoulême est engagée dans un Contrat Local de Santé ayant pour objet la promotion de la santé et la prévention des risques.

Signé le 13 septembre 2013 avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture et le Conseil Général, ce document participe à la valorisation des actions locales de santé, au plus près des habitants.

Il permet de créer une démarche partenariale sur le long terme avec les acteurs de la santé : hôpital, médecins, centres sociaux culturels et sportifs, CPAM, Education Nationale...

Intégré désormais dans le contrat de ville dont il représente le volet santé, le CLS est un outil modulable en fonction des diagnostics et des retours d'expérience des partenaires.

Aussi, une évaluation des actions vient d'être menée au cours d'un comité technique sur la base des axes thématiques existants : l'isolement, la prévention des risques et conduites à risques, la promotion de la santé à tous les âges de la vie.

En découle une volonté de faire évoluer ces axes notamment en raison de la politique de soins à mener sur Angoulême.

Au regard des bilans et des nouveaux enjeux mis en évidence, il est envisagé de réorganiser et de coordonner les actions autour de deux axes :

- la prévention des risques ;
- l'accès aux droits et aux soins.

Aux actions précédemment menées et qui seraient renouvelées, s'ajouteront pour exemple dans le volet accès aux soins : le centre médical Grande Garenne, le projet de santé (« coordination des acteurs de santé »), l'observatoire de santé, la prévention des risques auditifs, la cellule expérimentale en santé mentale...

Les actions en santé se déroulant dans les quartiers prioritaires au travers de l'Atelier Santé Ville, seront également intégrées au nouveau Contrat Local de Santé.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver ces modifications ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant au CLS.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
30 mars 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



